



Menacé par comptable d'irruption chez moi

Par **marie**, le **21/11/2010** à **09:07**

Bonjour, après avoir achetée une literie, financée par le biais d'une maison de crédit de ce même magasin, et ayant été livré le jour de l'achat, j'ai été contacté 8 jours plus tard pour me dire que le crédit était refusé! Donc je propose l'annulation de la vente, et qu'ils peuvent venir récupérer la literie toujours emballée, ce Lundi, avec un papier prouvant que j'ai bien rendue celle-ci en bon état et que la vente a bien été annulée. Jusque là tout va bien! Le problème est que hier vers 18h, les livreurs étaient devant chez moi, avec la ferme intention de repartir avec la literie sans aucun papier en échange!! Devant mon refus, un des livreur me passe le comptable par téléphone, il me dit: -de toute façon les livreurs repartiront avec la literie ce soir. je répond:-mais je veux juste un papier prouvant qu'ils l'ont bien pris il dit:-il n'y a pas besoin de papier et que de toute façon les livreurs auront ce qu'ils veulent. Je répond: Vous ne pouvez pas rentrer chez les gents comme ça!!! Je vais appeler la Police. Il hurle: s'est moi qui vais appeler la police, je vous met en contentieux, etc... Voyant que toute discussion était impossible et devant la carrure des livreurs, j'ai tout rendue!!! Je trouve que c'est une attitude de voyou! Ont-ils le droit de faire ça? J'ai fait des recherches sur cet entreprise, elle n'existe que depuis le 01/11/2010!!! J'ai peur que mes données (carte d'identité, R.I.B., n° siret, etc...), ne servent à d'autres fins. Merci de vos conseils, car je ne peux pas payer un avocat, par manque de moyen.

Par **chris_idv**, le **21/11/2010** à **13:30**

Bonjour, 1) vous n'auriez pas dû souscrire un crédit sans savoir s'il serait accepté 2) le vendeur n'aurait jamais dû vous livrer avant que le crédit ne soit accepté 3) vous n'auriez jamais dû accepter la livraison avant que le crédit ne soit accepté 4) le vendeur avait le droit de récupérer sa marchandise puisqu'il en a toujours été propriétaire 5) le vendeur n'avait pas

le droit d'entrer chez vous sans votre accord
6) comme vous avez donné votre accord et restitué la marchandise l'affaire est finie
Aussi bien le vendeur que vous avez agi n'importe comment (d'un point de vue juridique) et vous en avez tous les deux supporté les conséquences:
vous n'avez pas de lit, vous avez perdu votre temps et passé un mauvais moment
le vendeur a raté une vente, réalisé une livraison inutile, a du récupérer sa marchandise (2ème livraison non facturable).
Cordialement,

Par **marie**, le **21/11/2010** à **18:00**

Merci de vous être penché sur mon problème, mais on ne m'y reprendra plus!!!
Cordialement.

Par **Clara**, le **21/11/2010** à **18:15**

Bonsoir, avez vous des temoins qui ont vu les livreurs reprendre la literie ? Vous devriez quand meme envoyer une LRAR à cette societe en relatant la situation, que vous avez rendu la literie sans aucun document de restitution, que des personnes sont temoins de cette meme restitution et que vous n'avez donc plus rien à voir avec eux. Au cas où il leur viendrait l'idee de vous demander le paiement d'un lit que vous n'avez plus. Car les livreurs auraient du avoir un bon d'enlevement, je vous le confirme
Sinon, normalement, tous les documents ont du etre envoyé à la maison de credit et avec un peu de chance, ils ne sont plus en leur possession